

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JUIN 2013**

Le 27 juin 2013 à 20h53, les membres du Conseil Municipal de la Ville du KREMLIN-BICÊTRE se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 14 juin 2013.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme POISAT, Mme ALESSANDRINI, Mme SOUGMI, M. ROUSSEL, Mme MATHONNAT, M. BOULANGER, Mme BOCABEILLE, M. ZENOU, Mme LATEB, M. MONTEIL, M. DESMAREST, Mme LEFEVRE, Mme MANDRON-RAUCOULES, M. TRAORÉ, M. AUBAGUE, Mme THERET, M. POIRSON, M. CHIALI, M. CAVALIER, M. CHAPPELLIER, M. REISSER.

Membres représentés :

M. NOWAK par M. BOULANGER
M. BANBUCK par M. ROUSSEL
Mme ELMALKI par Mme MATHONNAT
Mme BASSEZ par M. TRAORÉ
M. GIRIER par M. CHIALI
Mme GESTIN par M. GUILLAUD-BATAILLE
M. MERCADIER par Mme ALESSANDRINI
Mme JURANVILLE par Mme THERET
Mme GUILLOT par Mme BOCABEILLE
Mme LEBRUN par Mme POISAT

Membre absent :

M. DALI

Secrétaire de séance :

M. CAVALIER

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Jean-Luc LAURENT

Bonsoir, je vous propose de commencer notre séance.

Avez-vous des observations sur le procès-verbal du 30 mai 2013 ?

Bernard AUBAGUE

Bonsoir Mesdames et Messieurs. J'ai effectivement relu ce procès-verbal. Je suis d'ailleurs surpris que personne d'autre ne le relise et ne fasse la remarque que je vais faire car tout le monde aurait pu la faire. Il est noté page 8 que le Conseil commence à 20h53. Or, par quel miracle pouvez-vous quitter la séance à 20h29 ?

Jean-Luc LAURENT

Parfois, le diable se niche dans les détails Monsieur Aubague ! Parfois ! Pour autant, ce document a bien été relu et ce point a peut-être échappé. Nous allons donc le corriger.

S'il n'y a pas d'autres observations, je mets ce procès-verbal aux voix, avec la modification judicieuse de Monsieur Aubague.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Nous allons maintenant débiter l'examen de l'ordre du jour par le premier rapport.

N°2013-044. BUDGET VILLE - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE - EXERCICE 2013

Jean-Marc NICOLLE

Bonsoir à tous. Lors de la séance précédente, vous aviez délibéré pour une affectation de l'excédent 2012. Il vous est proposé ce soir de délibérer sur un budget supplémentaire qui reprend cet excédent d'un montant de 2 134 061 €. Par ailleurs, vous trouverez de nouvelles inscriptions de recettes pour un total de 390 897 €. Elles relèvent notamment de notifications, tels que le fonds de solidarité de la région Ile-de-France ou encore le fonds de concours supplémentaire de la Communauté d'Agglomération de Val de Bièvre dans le cadre du pacte financier, fiscal et social. Enfin, vous y trouverez une recette qui correspond à des titres perçus par la caisse des écoles, pour un montant de 106 000 € pour le début de l'année 2012. Nous avons déjà assuré le transfert des dépenses sur le budget général de la Ville. Cela explique donc ce résultat exceptionnel sur la caisse des écoles.

S'agissant des nouvelles dépenses qui vous sont proposées, elles s'élèvent 496 483.94 €. Elles concernent principalement une réserve de 200 000 € en masse salariale, ainsi qu'un montant de 100 000 € sur des dépenses à caractère général. D'autre part, comme la commission des finances n'a pu se tenir faute de « combattants », nous pouvons rentrer dans le détail si vous le souhaitez et si vous avez des questions plus précises.

Concernant les investissements, on trouve une affectation de 1 461 288.20 €. Quant aux nouvelles inscriptions proposées en dépenses, elles s'élèvent à 501 528 €. Elles correspondent, pour moitié, aux travaux qui seront réalisés cet été sur les anciens vestiaires du stade, puisque la commission d'appel d'offres a pu affecter le marché. Enfin, vous trouverez également un montant complémentaire de 70 000 €, en plus des 40 000 € que nous avons inscrit au budget primitif. Il fait suite à une demande en conseil de quartier, sachant que nous attendions le résultat d'une expertise pour la dalle Danton, puisque les assurances étaient aussi concernées. Cette dépense

supplémentaire permettra donc de régler les désordres constatés sur cette dalle et de répondre aux copropriétaires des Coquettes.

Je répondrai volontiers à vos questions. En attendant, je vous demande de bien vouloir approuver ce budget supplémentaire.

Jean-Luc LAURENT

Merci, monsieur Nicolle. Y a-t-il des remarques, des questions ou des observations sur ce projet de budget supplémentaire ?

Bernard AUBAGUE

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je souhaiterais simplement faire une explication de vote. L'élus Modem que je suis se situant clairement dans l'opposition à votre politique, et n'ayant pas voté le budget primitif, votera également contre ce budget supplémentaire.

Jean-Luc LAURENT

C'est clair et net. Y a-t-il d'autres observations ? *(Il n'y en a pas).*

Je mets donc aux voix ce projet de budget supplémentaire.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 33

Contre : 1 contre *(M. Aubague)*

Abstentions : 2 abstentions *(M. Poirson et M. Reisser)*

Jean-Luc LAURENT

Ce budget est donc adopté à la majorité.

Je vous rappelle que vous devez signer les documents pour les transmettre au contrôle de légalité. Par ailleurs, j'indique à tous les élus que la signature du document du budget supplémentaire vaut présence à la séance et non approbation du projet de budget, puisque les résultats du vote y sont consignés. Merci d'avance.

Nous passons maintenant au rapport n°45.

N°2013-045. CONSTAT DE DÉSAFFECTATION ET DE DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UN LOCAL SITUÉ AU 53 AVENUE DE FONTAINEBLEAU

Didier ROUSSEL

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Dans un premier temps, il s'agit donc de constater de la désaffectation du local situé au 53 avenue de Fontainebleau. Vous trouverez un constat d'huissier en pièce annexe. Dans un deuxième temps, il s'agit de décider du déclassement de ce local et de procéder à son incorporation dans le domaine dit « privé » de la Commune.

En approuvant cette délibération, vous autoriserez évidemment la poursuite de l'aménagement du bâtiment, mais aussi l'exploitation de ce local. Enfin, je rappelle que nous avons prévu un local consacré à de l'activité de restauration dès l'origine du projet de médiathèque. Ce n'est donc pas une nouveauté.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des observations ou des explications de vote sur ce rapport ?

Bernard AUBAGUE

Vous nous parlez souvent d'activités pour les jeunes. Or, comme nous considérons que ce besoin n'est pas couvert sur la ville, nous proposons de faire de ce local un studio d'enregistrement et de répétition à destination des musiciens Kremlinois, - quel que soit le type de musique -, afin de faire émerger de nouveaux talents. Par conséquent, je voterai contre cette délibération.

Jean-Luc LAURENT

Excusez-moi, Monsieur Aubague mais il existe déjà un studio d'enregistrement et de répétition ouvert depuis quelques années. Ce dernier est fréquenté et utilisé. Il est géré par le service de la jeunesse et de la culture. Il se situe en contrebas du centre de loisirs Aimé Césaire. Son accès a d'ailleurs été bien pensé, puisqu'il est possible d'accéder au centre de loisirs par le boulevard Chastenot de Géry et au studio de musique par la rue Paul Lafargue. Ce sont deux entrées bien distinctes. Donc sachez que cela existe déjà.

Y a-t-il d'autres observations ? (*Il n'y en a pas*).

Je mets donc aux voix ce rapport.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 2 abstentions (*M. Aubague, M. Reisser*)

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

Nous en venons maintenant au rapport n°46 concernant la même parcelle.

N°2013-046. SIGNATURE D'UN PROJET DE BAIL AVEC LA SOCIÉTÉ SAS CD RESTAURATION POUR L'AMÉNAGEMENT ET L'EXPLOITATION À VENIR D'UN LOCAL COMMERCIAL SITUÉ 53 AVENUE DE FONTAINEBLEAU

Carole POISAT

Merci Monsieur le Maire.

Chers collègues, mesdames et messieurs.

Comme vous le savez, un local commercial situé en rez-de-chaussée est associé à la médiathèque. Nous souhaitons, avec celui-ci, proposer un projet en adéquation avec l'esprit culturel du lieu, de façon à ce qu'il puisse interagir avec lui. La société SAS CD Restauration partage notre vision du lieu et a l'expérience de l'exploitation de ce type de sites.

Les principes reposent sur l'accessibilité de tous en mêlant une programmation culturelle éclectique (type expositions, concerts, lecture publique, formation théâtre) et une offre de restauration de qualité à des prix abordables.

Nous souhaitons un projet qui soit adapté à la Ville et non calqué sur un projet déjà existant. Nous souhaitons créer et donner une véritable identité à ce lieu. C'est tout à fait l'esprit avec lequel nous avons travaillé avec Monsieur Morvan. En effet, celui-ci dispose déjà d'une expérience reconnue puisqu'il gère deux lieux assis sur les mêmes principes. Il s'agit de *L'âge d'or* dans le XII^{ème} arrondissement et du *Comptoir général* dans le X^{ème}.

Pour finaliser ce beau projet et sans revenir sur le détail des documents joints au rapport, il nous faut procéder à la division en volume de ce bâtiment. Il nous faut également signer une promesse de bail, puis un bail commercial, dont les conditions figurent dans le rapport. Il vous est donc demandé de bien vouloir approuver les propositions de cette délibération.

Jean-Luc LAURENT

Merci Madame Poisat. Y a-t-il des interventions sur ce rapport ?

Bernard AUBAGUE

Dans le complément que nous avons reçu le 21 juin dernier où figure cette délibération n° 46, vous nous parlez d'un projet de bail. Or, nous avons bien l'état descriptif de division en volume immobilier en pièce jointe, mais pas le projet de bail. Cela est-il normal ou s'agit-il d'un oubli ?

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il d'autres interventions ? (*Il n'y en a pas*).

Monsieur Nicolle pour répondre sur cet aspect juridique.

Jean-Marc NICOLLE

Il ne s'agit pas d'un oubli. Cela est tout à fait normal puisque le bail est actuellement en cours de rédaction. Nous sommes dans une procédure tout à fait classique pratiquée par l'ensemble des collectivités et conforme aux textes. C'est la raison pour laquelle nous vous faisons délibérer sur la nature d'un certain nombre de points essentiels qui caractérise ce bail, sachant que la rédaction juridique aura lieu par la suite. Il s'agit donc aujourd'hui d'adopter les principes.

Jean-Luc LAURENT

Effectivement, la délibération prévoit d'approuver la division en volume, puis d'autoriser le Maire ou son représentant à établir l'acte de division en volume et à signer un bail dont les principes viennent de vous être précisés. En effet, cela n'est pas du domaine du Conseil municipal.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets aux voix ce projet de bail commercial.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 2 abstentions (*M. Aubague, M. Reisser*).

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est donc adopté.

Nous passons au rapport n°47.

N°2013-047. SIGNATURE D'UNE PROMESSE À BAIL EMPHYTÉOTIQUE ADMINISTRATIF ET D'UN BAIL EMPHYTÉOTIQUE ADMINISTRATIF AU BÉNÉFICE DE L'ASSOCIATION DES MUSULMANS DU KREMLIN-BICETRE

Didier ROUSSEL

Monsieur le Maire, chers collègues.

Considérant qu'il appartient à la collectivité de faciliter pour tous les citoyens – et notamment les habitants de la ville –, dans le respect de la loi de 1905, la pratique de sa religion, la majorité

municipale propose ce soir la première étape de la construction d'un lieu pérenne de culte musulman. Pour ce faire, la Ville inscrit évidemment son action dans l'application des principes de la République. L'attachement de notre Ville à la laïcité fait en effet partie intégrante de son histoire, du fait du brassage des populations qu'elle a toujours accueillies en son sein.

Certes, il ne s'agit pas d'une grande nouveauté car il existe déjà un lieu de culte à proximité immédiate du dit site. Dans toutes les religions, le lieu de culte est bien sûr essentiel dans l'expression de sa vie de pratiquant. Grâce à ce projet, nous permettrons ainsi aux musulmans du Kremlin-Bicêtre de bénéficier d'une mosquée qui ne soit plus une mosquée provisoire.

Cet acte administratif est contracté avec l'AMKB, association créée en 2004 qui regroupe les musulmans de notre Ville. Par ce bail, la Ville permet donc à l'AMKB de construire un lieu de culte sur des parcelles dont elle est propriétaire rue Kennedy. Ce fut le cas précédemment pour la création de la synagogue.

Ce lieu de prière sera géré directement par l'AMKB, dans le respect des principes fondamentaux de la République française.

Comme vous avez pu le lire, ce document liste les grands principes assis sur l'intégration de l'Islam dans la République. Il énonce à la fois les conditions de réalisation et les conditions de financement de cette construction. Le BEA est ainsi établi pour 99 ans. Il fixe une redevance annuelle d'un montant d'un euro.

Ce document est le fruit d'un travail commun avec cette association culturelle. De même, l'élaboration du projet architectural, dont les annexes vous sont jointes, a été réalisée de concert avec la Ville. C'est donc avec une réelle satisfaction que nous présentons ce rapport au Conseil municipal. Enfin pour mémoire, je rappellerais que c'est un engagement municipal auquel nous tenons particulièrement. Aussi, en approuvant ce soir cette délibération, vous ne contenterez pas seulement la majorité, mais aussi les musulmans du Kremlin-Bicêtre.

Je vous remercie.

Jean-Luc LAURENT

Merci. Y a-t-il des interventions sur ce rapport ?

Bernard AUBAGUE

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

J'ai voté en son temps la primo-affectation aux lieux de cultes provisoires avec la majorité municipale. De fait, en cohérence avec ce geste, et compte tenu de l'utilité de donner des conditions décentes au culte musulman et aux pratiquants Kremlinois, je voterai donc pour cette délibération.

Jean-Luc LAURENT

Merci monsieur Aubague. Monsieur Desmarest.

Alain DESMAREST

Tout d'abord, nous nous félicitons au nom de notre groupe de rentrer maintenant dans la phase de concrétisation du projet. En effet, je crois que la communauté musulmane attendait depuis longtemps de pouvoir accéder à un lieu de culte décent, même si des efforts avaient déjà été réalisés par la municipalité pour permettre l'exercice provisoire de ce culte. Je me félicite donc de cette avancée.

Par ailleurs, puisque nous avons les plans dans le dossier, je rappelais que nous avons eu une petite réunion de travail qui ne concernait pas le lot A – autrement dit la partie sur laquelle se trouve la

mosquée –, mais le lot B, d'une surface de 1 744 m². Ce plan indique en effet une représentation très schématique de trois blocs de logements, dont un d'entre eux empiète sur une parcelle qui concerne le collège. Nous nous étions donc rencontrés pour discuter de cette question.

Aussi, comme je vois que le plan n'a pas changé, je voudrais rappeler que nous nous étions mis d'accord pour qu'il n'y ait pas d'empiètement. Nous avons effectivement acté que les personnes qui habiteraient en angle seraient directement situées sur la cour du collège et qu'à mon avis, personne n'habiterait jamais dans cet appartement. Je trouve cela normal car nous n'avons pas encore de préfiguration d'un projet concret. De fait, je comprends que nous n'ayons pas encore les plans définitifs. Cependant, j'aimerais que l'on ne perde pas ce point de vue.

Jean-Luc LAURENT

Merci. Madame Alessandrini.

Rose ALESSANDRINI

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Quelques mots car je trouve que l'exposé de cette délibération faite par Monsieur Roussel pose parfaitement le problème. Je donnerai donc deux mots d'explication de vote pour le groupe MRC-PRG, qui bien sûr, adoptera ce texte.

En outre, j'ai plaisir à dire que la réalisation de ce projet se fera dans le respect de la laïcité. Bien évidemment, la radicale que je suis est toujours éminemment sensible à ce terme et à cette valeur, qui est tout de même une des valeurs fondamentales de notre République. Je me félicite d'ailleurs que cela soit mentionné dans le texte qui nous est soumis ce soir.

Cette laïcité – et c'est d'ailleurs l'article 1 de la loi du 9 décembre 1905 –, garantit le libre exercice des cultes. Aussi, comme je parle au nom du PRG, je ne voudrais pas me priver du plaisir de vous donner une petite citation de Jean-Pierre Chevènement. Celui-ci écrit dans son dernier ouvrage que : « la laïcité n'est pas l'ennemie des religions ». Voilà donc une application concrète de cette valeur républicaine, qui justement, n'est absolument pas contraire à l'exercice des religions puisqu'elle figure dans l'article 1 de la loi de 1905. Nous sommes donc exactement dans ce cadre.

C'est pourquoi, nous allons au-devant de ce projet en le soutenant grâce à la jurisprudence constante, représentée par la signature d'un bail administratif. Cela se fera donc bien entre Monsieur le Maire et l'association AMBK. Cette édification se fera aussi – car c'est une obligation – dans le respect des règles d'urbanisme de la Ville. En effet, nous avons formé ces règles tout au long de ces années de mandature de Monsieur Laurent et elles représentent une des particularités de notre Ville. D'ailleurs, l'AMKB les a bien prises en compte afin qu'il n'y ait pas de signe ostensible dès lors qu'il s'agisse d'un bâtiment de culte. Je note donc avec intérêt que cette association a bien pris acte et qu'elle s'engage à ce qu'il n'y ait pas de minaret. Par conséquent, rien ne s'oppose à l'adoption de cette délibération.

Je terminerai en disant que cela doit être la dernière étape de ce long processus qui a commencé depuis déjà quelques années. Il faudrait donc que ce projet voit enfin le jour, d'autant plus qu'il s'agirait d'un acte républicain. De plus, il constitue un des autres principes éminents de notre République, à savoir l'égalité. Nous y verrions ainsi la réponse à l'exigence d'égalité que peuvent avoir toutes les communautés. De fait, la demande d'édification d'un lieu de culte réclamée par l'AMKB doit être remplie et accueillie comme il se doit. Ainsi, lorsque ce bâtiment sortira de terre, les trois grandes religions monothéistes pratiquées au Kremlin-Bicêtre seront sur un même pied d'égalité. Nous ne pouvons donc que nous réjouir du fait que les musulmans du Kremlin-Bicêtre puissent avoir enfin un lieu décent de pratique de leur culte car il n'est pas de spectacle plus désolant et plus intolérable que celui des prières obligées de se faire dans la rue ou dans les caves. Cela est

indigne de notre société et comme je le disais dans mon introduction, les règles de la République pourvoient à ces situations. Par conséquent, le groupe que je représente votera bien évidemment – et sans réticence aucune – cette délibération, et pour la poursuite de ce projet.

Jean-Luc LAURENT

Monsieur Boulanger.

Jean-Louis BOULANGER

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je serai assez rapide. Je voudrais simplement dire que le groupe socialiste votera pour ce rapport car ce projet de longue haleine connaît aujourd'hui une avancée importante. En effet, comme cela est rappelé, il date d'une décision de notre Conseil municipal de 2008. Naturellement, les socialistes se réjouissent que le libre exercice des cultes pour la communauté des musulmans du Kremlin-Bicêtre puisse se réaliser aujourd'hui dans des conditions décentes. Nous sommes donc absolument certains – comme l'a dit Monsieur Roussel ainsi que Madame Alessandrini – que tout cela s'inscrit dans le respect de la laïcité et dans les principes fondamentaux de la République issus de la loi 1905. C'est donc un jour important pour la communauté des musulmans du Kremlin-Bicêtre. De fait, nous voterons tout naturellement pour ce rapport.

Jean-Luc LAURENT

Monsieur Chappellier.

Bernard CHAPPELLIER

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

En ce qui concerne Europe écologie - les verts, nous ne pouvons que soutenir ce rapport. De plus, il est essentiel de pouvoir pratiquer sa religion dans un lieu décent. Il était donc temps que cela devienne une réalité pour les musulmans du Kremlin-Bicêtre. Par ailleurs, je ne doute pas que les musulmans du Kremlin-Bicêtre respecteront la laïcité car c'est une évidence. Enfin, j'espère que d'autres villes suivront également l'exemple de ce qui se passe aujourd'hui dans notre commune, tout du moins pour celles qui n'ont pas encore autorisées de lieu de culte à la hauteur de la pratique des religions.

Jean-Luc LAURENT

Merci. Monsieur Poirson.

Jacques POIRSON

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je pense que tout a déjà été dit et je suis entièrement d'accord avec les interventions précédentes. Effectivement, comme le disait Madame Alessandrini, la République française est une république laïque. Cependant, la laïcité n'est pas uniquement contre les religions, au contraire. Je pense d'ailleurs que nous le prouvons aujourd'hui. Enfin, je pense moi aussi que les musulmans doivent prier dans une mosquée et dans la lumière. Cela est beaucoup mieux que de prier dans des caves ou dans la rue. Je suis donc pour ce rapport.

21h22 : arrivée de madame Guillot

Jean-Luc LAURENT

Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions sur ce rapport ? *(Il n'y en a pas).*

Je voudrais vous remercier les uns et les autres pour vos propos et vous préciser quelques éléments. L'association AMKB qui rassemble tous les musulmans de la Ville – comme nous l'avons souhaité –, nous permet aujourd'hui de contractualiser et de mettre en œuvre un dispositif permettant

l'exercice libre du culte. En outre, grâce à une délibération que nous avons prise, je vous rappelle qu'elle disposait déjà d'un lieu de culte provisoire en préfabriqué depuis plusieurs années. Il correspondait aux capacités financières que l'AMKB avait pu mobiliser à l'époque. Cette association était donc dans l'attente d'un projet de lieu pérenne en proximité du lieu provisoire. Je le dis pour ne pas laisser penser au travers du mot « décent » qu'il n'y aurait pas de lieu décent aujourd'hui.

L'AMKB a pu avoir un lieu de culte, que nous pouvons considérer décent. Il est d'ailleurs très fréquenté. Son dimensionnement correspond à l'évaluation qui avait été faite à l'époque et il connaît aujourd'hui une attractivité plus importante. Nous avons donc tenu compte de cette réalité dans les discussions que nous avons eues avec l'AMKB, afin de mettre au point ce projet de construction de mosquée prévue par cette association.

Deuxièmement, cette décision intervient pour mettre à égalité, de droit et de devoir, les grandes religions monothéistes présentes sur le territoire de la Ville. En effet, il y a un temple de l'église réformée de France, il y a une église catholique, il y a une synagogue et il y a une mosquée provisoire. Désormais, nous allons donc avoir une mosquée « en dur », dont les plans ont été joints à la délibération. Certes, cela n'était pas obligatoire mais, avec Monsieur Roussel, nous estimions utile de vous les soumettre pour la clarté de la décision que le Conseil municipal doit prendre ce soir. En effet, il ne s'agit pas d'un simple projet mis sur la table mais d'un projet de bail emphytéotique, indépendamment du projet architectural qui sera réalisé. Vous avez donc les éléments indicatifs sur la localisation. A ce titre, je voudrais d'ailleurs rassurer Monsieur Desmarest car il s'agit uniquement d'une division en volume qui permet de voir le lot A. C'est donc le lot A que nous divisons en volume, avec un lot A et un lot B. Le Conseil municipal n'a en effet nullement l'intention d'annexer une parcelle dont il n'a pas la jouissance. Ce plan annexé vise donc à bien identifier le lot A qui permettra l'édification de la mosquée et sera l'objet explicite du projet de la promesse de bail emphytéotique, puis du bail emphytéotique, lorsque les conditions suspensives seront levées – comme à chaque fois d'ailleurs.

Je me félicite donc que ce projet puisse intervenir aujourd'hui car il permettra à l'AMKB – qui fédère tous les musulmans du Kremlin-Bicêtre –, de disposer d'un lieu de culte pérenne grâce à cette construction en dur. Je salue d'ailleurs l'AMKB présente ce soir dans le public. En outre, et conformément à nos engagements, nous souhaitons que la construction puisse s'engager rapidement et qu'elle puisse être menée à bon port. C'est pourquoi un calendrier a également été prévu dans le projet de bail. Cela nous permettra d'avoir une période de travaux limitée autant que faire se peut.

Enfin dernier point, nous nous inscrivons évidemment dans le respect de la loi de 1905. J'y ajoute également les principes jurisprudentiels du Conseil d'état tels qu'ils ont été édictés ces dernières années. Je rappelle qu'ils autorisent les collectivités locales à mettre un terrain à disposition sous la forme d'un bail emphytéotique d'une durée maximum de 99 ans, étant entendu que l'AMKB financera elle-même la construction de la mosquée. Aucune subvention municipale n'est donc prévue de façon complémentaire. Je le précise car cela a été acté dans nos discussions.

Pour parvenir à ce résultat il a fallu du temps. En effet, nous devons tenir compte des caractéristiques urbanistiques de la ville, du travail de l'architecte avec l'AMKB pour élaborer un projet, du dialogue à engager avec la Ville et les services municipaux et pour avoir une approbation de ce projet en municipalité. J'ajoute également qu'il a fallu du temps pour permettre à l'AMKB de s'engager en connaissance de cause sur un lieu que nous avons voulu – et que j'ai voulu – tout particulièrement. Autrement dit en proximité et en bonne entente avec la synagogue. Cela est exemplaire et peu de villes peuvent s'enorgueillir d'une telle situation. Cette bonne entente a pu émerger grâce au dialogue interreligieux et interculturel, à l'initiative de l'association interculturelle du Val de Bièvre. De fait, ce travail que nous avons pu faire entre les pouvoirs publics locaux et les

cultes présents sur la Ville est un élément positif permettant de consolider la paix civile et la concorde sur le territoire de la Commune. C'est un point essentiel sur lequel je suis attaché, tout comme vous.

Au nom de la municipalité, je vais donc maintenant vous consulter sur ce projet de promesse de bail emphytéotique.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est donc adopté à l'unanimité avec 34 voix pour sur les 34 personnes présentes ce soir en Conseil municipal. Je vous en remercie au nom de l'AMKB et au nom du Kremlin-Bicêtre dans sa diversité.

Je cède à nouveau la parole à Monsieur Roussel pour le rapport suivant.

N°2013-048. CESSION DES LOCAUX CONSTITUANT L'ATELIER DE MENUISERIE SITUÉ AU 9 TER-11 RUE CARNOT

Didier ROUSSEL

Monsieur le Maire, chers collègues.

Lors de la séance du 28 février 2013, le Conseil municipal a autorisé la cession des lots n°1-70-71 et 72 cadastré section F n°137 pour un prix de 450 000 €, au profit de monsieur Yann Gozlan. Le projet de ce dernier consiste à la réalisation d'un incubateur d'entreprises. Cette entreprise existe déjà sur le Kremlin-Bicêtre et ses locaux actuels sont situés en face de ceux qu'elle souhaite acquérir.

Dans cette attente, Monsieur Gozlan souhaite pouvoir avancer sur son projet d'aménagement et déposer toutes les autorisations d'urbanisme qui lui seront nécessaires pour le mener à bien. Entre temps, Monsieur Gozlan a obtenu les financements nécessaires à cette acquisition. Cette dernière se fera dans le cadre d'une SCI créée spécialement.

Il vous est donc proposé ce soir d'autoriser Monsieur Gozlan à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires pour mener à terme ce projet et de permettre la substitution d'acquisition au bénéfice de la SCI Digital Carnot, dont Monsieur Gozlan est le représentant majoritaire. Je vous remercie.

Jean-Luc LAURENT

Merci. Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? *(Il n'y en a pas).*

Je le mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 1 abstention *(M. Aubague)*

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est donc adopté.

N°2013-049. RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE DE FRANCE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL POUR L'ANNÉE 2012

Didier ROUSSEL

Monsieur le Maire, chers collègues.

Comme chaque année, l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France nous communique son compte-rendu. Aussi, comme chaque année à la même période, je deviens moi-même le rapporteur de ce compte-rendu établi par l'EPF. Il fait notamment apparaître l'état des acquisitions de l'EPF au 31 décembre 2012. Par ailleurs, afin que le public soit correctement informé, je citerais juste quelques chiffres :

- 2 310 000 € concernent quatre acquisitions sur l'entrée de ville sud-ouest (Sémard et Bergonié).
- 435 000 € concernent la rue Rossel et la rue du Général Leclerc.

Cela représente donc un total de 2 745 000 €. Evidemment, l'ensemble de ces données ont d'ores et déjà été intégrées au compte administratif de la Ville. Je vous remercie.

Jean-Luc LAURENT

Merci. Y a-t-il des interventions sur ce rapport ?

Bernard AUBAGUE

J'ai deux interrogations. On constate tout d'abord que le commissariat de police se trouve dans le périmètre de l'entrée de ville sud-ouest. Pouvez-vous nous dire s'il restera bien à cet emplacement à moyen ou long terme où s'il est prévu autre chose au sujet des forces de police ? Ma deuxième interrogation concerne le cinquième paragraphe et a trait au secteur de la RD 7. Pourriez-vous nous dire quelques mots sur les objectifs que vous pourriez avoir concernant la veille dans ce secteur, notamment dans le triangle Fontainebleau/Leclerc/14 juillet ? Je vous remercie.

Jean-Luc LAURENT

Merci. Y a-t-il des interventions ? *(Il n'y en a pas).*

Monsieur Roussel pour répondre.

Didier ROUSSEL

Je répondrai oui à la première question. En effet, le commissariat restera bien là où il est et ces projets d'aménagements ne le concernent pas en tant que tel. Il n'est d'ailleurs pas question de le faire disparaître de ce périmètre.

S'agissant des autres secteurs que vous venez de citer, il s'agit, comme vous l'avez dit, de la veille. Certes, ce secteur comporte quelques bâtiments qui, à défaut d'être insalubres, ne sont pas dans un état spécialement reluisant. Il ne vous aura donc pas échappé que nous avons mis un état de veille sur certains secteurs où nous nous posons des questions quant à l'état des bâtiments. C'est notamment le cas pour le secteur que vous venez d'évoquer.

Jean-Luc LAURENT

Merci. Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? *(Il n'y en a pas).*

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication.

Jean-Luc LAURENT

Nous passons au rapport suivant.

N°2013-050. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ACSED - EXERCICE 2013

Jean-Marc NICOLLE

Nous avons déjà délibéré sur une première subvention, puisque nous avons décidé de soutenir ce projet de l'association ACSED dans le cadre de la coopération « solidarité internationale ». Il s'agissait de la création d'un forage permettant un meilleur accès à l'eau potable dans la ville de Noépé au Togo. Nous avons alors convenu d'attribuer la somme de 1 000 € pour le démarrage du projet.

Comme cela vous est précisé dans le rapport, ce projet est bien avancé et les travaux ont déjà démarrés. Par ailleurs, l'association assure régulièrement un suivi, puisqu'elle tient la ville informée de l'état d'avancement de ce projet. Elle respecte donc la totalité des engagements qui ont été pris pour assurer son financement.

Aussi, comme cela avait été décidé lors de nos discussions en Conseil municipal, et suite à l'accord de principe d'un montant de 4 000 €, je vous propose aujourd'hui d'affecter les 3 000 € restants afin que l'association puisse finaliser ce projet.

Jean-Luc LAURENT

Merci. Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? *(Il n'y en a pas).*

Je le mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

N°2013-051. ÈVÈNEMENT CULTUREL HIP-HOP : FIXATION DES TARIFS

Frédéric ZENOU

Face à une représentation significative de la culture hip-hop sur notre territoire et le succès de la Battle Raw Circles 2012, l'association Hip-hop Citoyen, dans le cadre de l'organisation du festival Paris Hip-hop, a proposé pour la deuxième année consécutive un partenariat à la ville du Kremlin-Bicêtre par l'organisation du « Battle Raw Circles ».

La ville du Kremlin-Bicêtre, en s'associant de nouveau à cette démarche, permet d'inscrire ses artistes dans un réseau plus large pour bénéficier d'un relais en matière de communication. Cet évènement d'envergure nationale, est également un relais fort de la culture hip-hop sur notre territoire, reconnue et portée par une partie des habitants.

Le « Battle Raw Circles » est un battle de danse hip-hop qui participe au battle international Raw Circles (championnat du monde de break dance). Afin de représenter la France à ce battle, les sélections françaises se dérouleront au Kremlin-Bicêtre le 7 juillet prochain au gymnase Ducasse.

Le « Battle Raw Circles » sera composé de deux types de battles, représentant chacun un style de danse différent : le premier est un « Armless Battle » et le second un « Battle new style ». Le « Armless Battle » est une compétition à deux contre deux, avec la particularité d'avoir une main restant dans la poche. L'exécution de ces figures acrobatiques au sol est d'un niveau extraordinaire. Nous avons déjà eu ce type de compétition en démonstration en 2012. De fait, comme les danseurs et le public ont tellement apprécié ces battles, les danseurs présents se sont essayés à réaliser ces mêmes figures avec les deux mains dans les poches. D'ailleurs, pour y avoir assisté moi-même, je peux vous assurer que cela est vraiment extraordinaire.

L'autre forme de danse, la Battle new style, est quant à elle beaucoup plus simple, puisqu'il s'agit de danse hip-hop sans figures au sol. Il y a donc beaucoup plus d'harmonie rythmique dans la danse. Trois personnes seront lauréates sur ces compétitions et seront récompensées.

Enfin, sur la compétition 2012, qui s'est aussi déroulée au Kremlin-Bicêtre, le lauréat a participé aux championnats du monde de break dance qui se sont tenus à Porto au Portugal. Il s'est classé quatrième. Le niveau de cet évènement est donc extraordinaire et je vous invite vraiment à venir voir cet évènement.

S'agissant du tarif d'entrée, le montant est de 5 € pour les adultes et de 3 € pour les moins de 18 ans.

Jean-Luc LAURENT

Merci. Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? (*Il n'y en a pas*).

Je le mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

N°2013-052. PROCÉDURE DE REPRISE DE CONCESSIONS PERPÉTUELLES EN ÉTAT D'ABANDON AU CIMETIÈRE COMMUNAL

Amine Chiali

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Comme vous le savez, la Commune a la charge de la conservation du cimetière. Le caractère perpétuel de certaines concessions lié à la disparition des familles qui en étaient titulaires, a pour

conséquence l'état d'abandon dans lequel se trouvent beaucoup de sépultures. Il en résulte à certains endroits du cimetière un aspect peu conforme à la bonne tenue de ce lieu communal.

Aussi, pour y remédier et dans le respect de la loi et des procédures prévues par celle-ci, nous sommes contraints de procéder à la reprise de certaines concessions. La présente délibération permettra ainsi la clôture de ces procédures. En conséquence, je vous demande de l'adopter.

Jean-Luc LAURENT

Merci. Y a-t-il des interventions ?

Bernard AUBAGUE

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je voterai pour cette délibération car il y a effectivement besoin d'une gestion active du cimetière, notamment par une recherche active des descendants. C'est pourquoi, s'il en existe une sur la Ville, je proposerais de faire travailler une association qui s'occupe de généalogie. Elle pourrait alors assister les services municipaux dans ses recherches.

Jean-Luc LAURENT

Aucune association de ce type n'est référencée sur la Ville. Ni à la maison de la citoyenneté, ni sur la liste des associations déclarées que nous transmet la préfecture. Pour autant, ce serait avec plaisir que nous bâtirions un partenariat s'il existe une association de ce genre. En effet, comme vous le savez, les procédures sont longues et nous en arrivons aujourd'hui à une délibération, faute d'avoir pu trouver des personnes liées aux sépultures.

Je mets aux voix ce rapport.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Nous passons au rapport n°53.

N°2013-053. MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS DU LYCÉE DARIUS MILHAUD

Jean-Luc LAURENT

Il est proposé de modifier les représentants au Conseil d'administration du lycée de la manière suivante :

- Jean-Luc Laurent devient titulaire en remplacement de Jean-François Banbuck.
- Jean-François Banbuck devient suppléant en remplacement de Pierre Mercadier.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il d'autres candidatures ? (*Il n'y en a pas*).

Quelqu'un demande-t-il un vote à bulletin secret ? (*Personne*).

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 1 (*M. Aubague*).

Jean-Luc LAURENT

Merci. Nous passons au rapport n°54.

N°2013-054. DÉSIGNATION D'UN MEMBRE QUALIFIÉ AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU KREMLIN-BICÊTRE HABITAT, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT

Jean-Luc LAURENT

En application de la loi du 13 juillet 2006, qui porte engagement national pour le logement, et de l'ordonnance du 1^{er} février 2007, le Conseil municipal, en sa séance du 26 juin 2008, a désigné les treize membres représentants de notre collectivité, dont cinq personnes qualifiées dans les domaines de l'urbanisme, du logement, de l'environnement et des questions sociales au sein du Conseil d'administration de Kremlin-Bicêtre Habitat.

Suite à la disparition de Monsieur André Valet, auquel le Conseil municipal a rendu hommage lors de sa dernière séance, il convient de désigner un nouveau membre. Je vous propose de désigner Monsieur Jean-Claude Bracq pour siéger au Conseil d'administration de Kremlin-Bicêtre Habitat en qualité de membre qualifié.

Y a-t-il d'autres candidatures ? (*Il n'y en a pas*).

Y a-t-il une demande de vote à bulletin secret ? (*Il n'y en a pas*).

Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 1 *Abstention (M. Aubague)*.

Jean-Luc LAURENT

Merci. Nous passons au rapport n°55.

N°2013-055. RESSOURCES HUMAINES - APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA COLLECTIVITÉ ET LE CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE POUR L'ORGANISATION DES COMMISSIONS DE SÉLECTION PROFESSIONNELLE POUR L'ACCÈS À LA TITULARISATION DANS LE CADRE DE LA LOI N°2012-347 DU 12 MARS 2012

Jean-Marc NICOLLE

Vous aviez approuvé le plan pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire pour les agents non titulaires. Nous avons également proposé de déléguer au Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne l'appréciation sur les avancements. Nous vous proposons donc d'approuver la convention de partenariat qui règle les modalités de participation de notre collectivité à cette commission d'évaluation professionnelle.

Jean-Luc LAURENT

Merci. Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? *(Il n'y en a pas).*

Je le mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Nous passons au rapport n°56.

N°2013-056. RAPPORT ANNUEL DU BILAN DE L'OBSERVATOIRE DES ENGAGEMENTS

Fabien GUILLAUD-BATAILLE

Monsieur le Maire, chers collègues.

Il s'agit du troisième et dernier rapport de l'observatoire des engagements, puisqu'il fonctionne sur des années civiles et qu'il y aura des élections en mars prochain. Je vous rappelle que nous nous étions engagés à organiser un observatoire des engagements avec un certain nombre de représentants des quartiers.

Par ailleurs, j'aimerais saluer au nom de la municipalité, les membres de cet observatoire car ils ont travaillé avec beaucoup d'assiduité. Ils se sont eux-mêmes imposés des réunions mensuelles pour travailler et décortiquer les bilans et les notes, tout en essayant de comprendre l'action de la municipalité. Ils l'ont également interrogée et ont même souligné certaines choses que nous pensions acquises, alors qu'il était encore nécessaire d'expliquer et de mieux communiquer. Il est d'ailleurs toujours enrichissant d'avoir en permanence le regard des citoyens sur l'action de la municipalité car il y a toujours des améliorations à apporter. De l'avis général, il y a beaucoup de satisfaction et les membres de l'observatoire ont connu une montée en charge de leur travail depuis ces dernières années. Ils sont en effet passés de 14 engagements la première année à 25 au cours de la deuxième. Ils sont aujourd'hui parvenus à 35 engagements.

Enfin au-delà des constatations que nous transmettent ces citoyens, je pense qu'il faut saluer cet engagement et souligner le travail réalisé.

Jean-Luc LAURENT

Merci. Y a-t-il des interventions sur ce rapport ?

Bernard CHAPPELLIER

J'interviendrais non pas sur le rapport mais sur les engagements. J'avais notamment remarqué que l'engagement 99 évoquait le soutien à la création d'une police de quartier. Le premier adjoint m'a alors expliqué plus clairement de quoi il s'agissait réellement. Il s'agit en fait d'une police de proximité. Je trouve d'ailleurs regrettable que nous soyons obligés de le faire figurer dans des promesses, puisque cela existait au temps de la gauche, pour être ensuite supprimé par la droite. Actuellement, nous sommes donc obligés de recommencer le travail qui avait déjà été engagé. J'espère donc que nous retrouverons cette proximité avec la police, puisqu'elle travaillait en étroite relation non seulement avec les jeunes mais aussi avec le reste de la population. Elle permettait en plus de recréer du lien et de donner une image différente de la police. En bref, une police de prévention et non pas une police de répression, même si parfois il en faut aussi un peu, ce qui est normal. Je pense effectivement que nous devons poser des règles dans notre pays.

D'autre part, je voudrais aussi parler de la promesse 119 concernant l'Agenda 21. Ce sujet est important puisqu'il englobe aussi les questions environnementales. A ce titre – et j'aimerais le dire à la majorité municipale –, j'espère qu'il y aura une visibilité plus importante sur ces questions lors du prochain mandat. Merci.

Jean-Luc LAURENT

Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

Fabien GUILLAUD-BATAILLE

J'entends bien les questions de Monsieur Chappellier. Aussi, afin que les choses soient bien claires, je propose que nous ne mettions pas en débat en juin 2013 le programme sur lequel nous avons été élus en mars 2008. A cette époque, il nous avait semblé important de dire qu'il existait un problème sur les réformes de l'époque en cours, pendant la rédaction de ce programme, du fait d'un Ministre de l'intérieur bien connu qui avait accédé à la fonction présidentielle l'année précédente. Voilà la raison de l'inscription de cet engagement. Autrement dit, malgré le fait que le Président de l'époque avait dit qu'il ne le ferait plus, nous allions nous battre pour essayer de l'obtenir. Reste encore à l'obtenir, mais ceci est un autre débat. Quant à l'Agenda 21, vous savez très bien qu'il s'agissait d'un dispositif. Cependant, j'entends votre rappel sur la question écologique en générale. Je voulais donc simplement préciser qu'il s'agissait des engagements que nous avons pris en 2008. Nous n'allons donc pas en débattre aujourd'hui car ce n'est ni le lieu ni l'heure de le faire.

Jean-Luc LAURENT

Je note ce que viens de dire Monsieur Chappellier. Tout d'abord, je prends note avec plaisir de l'hommage rendu à la police de proximité par Monsieur Chappellier car c'est un hommage rendu à Jean-Pierre Chevènement, qui en était le créateur. A titre personnel, cela me va donc droit au cœur. Par ailleurs, je prends comme une promesse d'avenir votre invitation à poursuivre l'Agenda 21 avec plus d'allant lors de la prochaine mandature. Pour autant, nous attendrons évidemment les élections municipales.

Enfin, comme chacun des rapports annuels, ce rapport fera l'objet d'une réponse de la municipalité sur les suggestions, ou plus exactement sur les recommandations de l'observatoire, concernant les

engagements auxquels nous nous astreignons de répondre. Je me suis d'ailleurs engagé à ce que nous y répondions au mois de septembre.

Le Conseil municipal prend acte de ce rapport.

Jean-Luc LAURENT

Il ne me reste plus qu'à vous demander de prendre acte des affaires que j'ai pu régler depuis la dernière réunion du Conseil municipal le 30 mai dernier dans le cadre de la délégation que vous m'avez donnée en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales. A ce titre, je vous indique que le rapport qui vous a été remis détaille les 30 décisions et contrats que j'ai signés en application de cette délégation.

Y-a-t-il des questions sur ces contrats et ces décisions ? (Il n'y en a pas).

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

Jean-Luc LAURENT

Je lève donc la séance. Je vous souhaite un bon et bel été au Kremlin-Bicêtre ou ailleurs et vous donne rendez-vous à la rentrée pour la fête de la Ville et pour les travaux du Conseil municipal le dernier jeudi du mois de septembre, comme d'habitude.

Monsieur Laurent lève la séance à 22h05.